

## (1) Importation CDR Glas AG en tant que revendeur dans LogiKal®

1. Téléchargez le fichier d'adresses sur <https://www.cdr.ch/fr/services/logikal>
2. Dans le Centre de projets LogiKal, sélectionnez dans le menu Fichier « Programmes » > « Gestion des adresses » > « Fichier » > « Import ».
3. Sélectionnez le fichier téléchargé, type de fichier « CSV ».
4. Suivez les instructions du programme d'importation pour intégrer les données d'adresse dans le programme.

Remarque : Il est important d'importer d'abord le fichier d'adresses, sinon vous devrez saisir ultérieurement les données du fabricant pour chaque verre.

## (2) Importation de verre anti-feu dans LogiKal®

1. Téléchargez les fichiers d'importation de verre de protection incendie souhaités sur <https://www.cdr.ch/fr/services/logikal>
2. Dans le centre de projet LogiKal, sélectionnez dans le menu des fichiers « Données société » > « Remplissages » > « Vitrages protection feu ».
3. Cliquez sur le bouton "▼" dans la partie inférieure de la fenêtre du programme (à droite du bouton « Import de ») et sélectionnez l'option « Fichier Excel ».
4. Sélectionnez le fichier téléchargé.
5. Sous « Type », sélectionnez « Orgadata », à côté de l'option « Métrique »
6. Suivre les instructions du programme d'importation pour intégrer les données du verre dans le programme.
7. Répétez le processus pour tous les autres fichiers.
8. Les verres importés sont maintenant disponibles lors de la saisie de la position sous « Vitrage » > « Remplissage » > « Vitrage protection feu, EI30/ EI60 / EI90 ».

Remarque : Lors de la saisie de vos positions, vous avez la possibilité de déterminer si vous souhaitez travailler selon l'homologation ou non dans les « préférences affaire » sous « Série par défaut pour saisie » > « Condition\* ». Si vous choisissez ici « **Protection feu et Pare fumée - Selon PV EI30** », seuls les verres anti-feu ayant fait l'objet d'une homologation AEAI dans le système de cadre choisi au moment de la saisie par LogiKal vous seront proposés ultérieurement dans la zone « Vitrage ». Mais souvent, d'autres verres ont été testés et homologués entre-temps. Pour que vous puissiez également les utiliser, vous devez sélectionner l'option « **Différent du PV** ». Le registre de protection incendie de l'AEA (Association des établissements cantonaux d'assurance incendie) vous renseignera sur les possibilités d'utilisation effectives et actuelles ainsi que sur les dimensions des différents verres à l'adresse [www.bsronline.ch/fr/recherche-dans-le-repertoire](http://www.bsronline.ch/fr/recherche-dans-le-repertoire). Ou appelez-nous, nous vous conseillerons volontiers !

\* Si vous avez déjà saisi votre/vos position(s), vous pouvez adapter ultérieurement l'option d'admission sous « Modifier » > « Changer série » > « Condition ».

Pour plus d'informations sur Orgadata et LogiKal®, cliquez ici : 